

**OBJET : ARRETE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA CCVUSP.**

La Présidente de la CCVUSP,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022/89 en date du 19 mai 2022 fixant le nombre des représentants du personnel titulaires du Comité Social Territorial à trois, et celui des représentants des collectivités et établissements publics à trois également,

**ARRETE N°2022/282**

**Article 1er :** Les trois représentants titulaires et les trois représentants suppléants du Comité Social Territorial placé auprès de la CCVUSP sont :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
NOM - PRENOM	QUALITE	NOM - PRENOM	QUALITE
VAGINAY RICOURT Sophie	Présidente	GARCIER RICHAUD Hélène	conseillère communautaire déléguée
FORTOUL Jacques	Vice-Président	MILLION-ROUSSEAU Daniel	Vice-Président
ORTUNO Miguel	conseiller communautaire	BOUGUYON Yvan	Vice-Président

**Article 2 :** Le Comité Social Territorial sera présidé par **Mme Sophie VAGINAY RICOURT**. En cas d'empêchement, Mme Sophie VAGINAY RICOURT sera remplacée par **M. Jacques FORTOUL**.

En cas d'empêchement de M. Jacques FORTOUL, il pourra être remplacé par tout autre élu du collège des représentants des collectivités.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Mr le Préfet du département des AHP.

Fait à Barcelonnette, le 20 décembre 2022.

La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.


